

2022_03_02_12

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES
Séance du 03 février 2022

Membres en exercice : 34

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 27/01/2022
L'an deux mille vingt-deux et le trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Daniel GALTIER, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Séverine SAUR, Didier VORDY

Représentés:

Présents non votants :

Excusés: Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Économie : Projet Alimentaire Territoire : convention entre le Pays Haut Languedoc et Vignobles et les bénéficiaires des aides dans le cadre de l'appel à candidature pour la consolidation des PAT / plan de relance

En partenariat avec les collectivités, associations et autres partenaires concernés, le Pays s'est positionné afin de répondre à l'appel à candidatures concernant la consolidation des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), porté par l'Etat et le Conseil régional Occitanie dans le cadre du Plan de relance et qui vise à faire de ces territoires des moteurs de la relocalisation de l'agriculture et d'une alimentation saine, sure, durable et accessible à tous.

Le PAT Haut Languedoc et Vignobles a obtenu une aide de l'État d'un montant de 366 117,66 € sur un montant global prévisionnel retenu par la DRAAF estimé à 636 280,30 € pour la mise en œuvre de ces opérations ; les aides sont réparties sur l'animation, les actions immatérielles et les actions matérielles.

Les actions constituent un programme cohérent sur plusieurs années (env. 3 ans) même si la durée de financement public se rapporte à une période plus courte. Les opérations devront être réalisées avant le 31/12/2023.

Les 13 partenaires retenus avec le Pays Haut Languedoc et Vignobles sont les suivants :